

Le 17 octobre 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Président,
Communauté de Communes de
Cattenom et environs
Maison de la Communauté
2 Avenue du Général de Gaulle
57570 CATTENOM**

OBJET : Dossier de déclaration relatif à la restauration du ruisseau rue de la Gare sur la commune de Zoufftgen

N°AIOT : 01 00 30 14 09

Accord immédiat

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3350. Restauration fonctionnalités naturelles\
ZOUFFTGEN\2025-10 DLE

P.J. : 2

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ restauration du ruisseau rue de la Gare à Zoufftgen

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier : 16 octobre 2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-251016-162627-053-025

Après examen de votre dossier de déclaration, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis via la plateforme GUN **est recevable**. **Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé**. La police de l'eau devra être avertie avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.

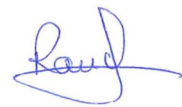
Vous trouverez ci-joint, le récépissé de déclaration. Je vous remercie de me faire parvenir à l'issue des travaux, le compte-rendu complété présent en PJ.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Zoufftgen pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH